

FICHE SIGNALÉTIQUE

FCP « CAA RENDEMENT »
FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 26/11/2014 Sous la référence n° VI/OP/066/2014

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification	: Fonds Commun de Placement « Obligations moyen et long terme ». La sensibilité du FCP est comprise entre 2 inclus & 6 inclus.
Indice de référence	: MBI Global.
Objectif de gestion	: La politique de gestion du FCP privilégie la croissance du capital à moyen terme par une prise de risque mesurée. Le FCP se donne pour objectif de réaliser sur le moyen terme une rentabilité comparable à celle offerte sur le marché des emprunts d'Etat.
Stratégie d'investissement	: Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins de son actif, en obligations émises ou garanties par l'Etat. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
Durée de placement recommandée	: Cinq ans.
Souscripteurs concernés	: Axa Assurance Maroc, sans exclure les personnes physiques et morales.

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Exercice social	: du 1 ^{er} Octobre au 30 Septembre.
Valeur liquidative d'origine	: 10.000,00 DH.
Périodicité du calcul de la valeur Liquidative	: La valeur liquidative est calculée tous les vendredi après-midi ou si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant cette date.
Modalités de diffusion de la valeur liquidative	: Elle est affichée quotidiennement au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau distributeur de CFG Group.
Méthode de calcul de la valeur liquidative	: Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué conformément aux méthodes

d'évaluation précisées dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat :

Lieu de réception des souscriptions et de rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion.

Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès du réseau placeur de CFG Gestion au plus tard vendredi à 9h15 pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.

Affectation des résultats : L'OPCVM est un fonds mixte (distribuant ou capitalisant ou les deux à la fois). La décision de capitalisation ou de distribution, totale ou partielle, du résultat est laissée aux soins d'un comité composé par :

- Président Directeur Général d'Axa Assurance Maroc ;
- Directeur Financier d'Axa Assurance Maroc ;
- Directeur Général de CFG Gestion.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'entité chargée du suivi des distributions est CFG Gestion, sise 5/7, Rue Ibnou Toufail, Casablanca. Tel. 0522250050. Fax. 0522982616.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

III – COMMISSIONS ET FRAIS :

- Commissions de souscription et de rachat:

Commissions de souscription maximale : 0.5% HT maximum des montants souscrits en intégralité acquis au fonds.

Cas d'exonération : : Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de rachat

enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Commission de rachat maximale

: 0.5% HT maximum des montants rachetés en intégralité acquis au fonds.

Cas d'exonération :

: Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

N.B : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts ou d'actions d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion :

Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par CFG Gestion. Ils sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion pouvant être encourus par le FCP s'élèvent au maximum à 1% hors taxes. Ils couvrent les charges suivantes :

- Frais dépositaire : 0.052% HT de l'actif brut ;
- Commission du CDVM : 0.025% HT de l'actif net ;
- Frais Commissaire aux Comptes : 20 000 dhs HT annuels ;
- Frais Maroclear (Annuel) : 4 000 dhs HT ;
- Frais Maroclear (Trimestriel) : Selon les conditions en vigueur ;
- Gestion financière, administrative et reporting : par pallier :

- de 0 à 250 millions exclus : 0.30% HT

- de 250 millions de dhs inclus à 500 millions de dhs exclus : 0.20% HT

- au delà de 500 millions de dhs : 0.12% HT

IV – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Date et référence du renouvellement d'agrément : le 02 juin 2014 sous la référence n° AG/OP/014/2014

- Commercialisateur :

Dénomination : CFG Gestion
Siège Social : 5/7, Rue Ibnou Toufail, Casablanca.
Téléphone : Tél : 05 22 25 00 50.
Responsable à contacter : M. Mohamed Younes Benjelloun

- Etablissement Dépositaire :

Dénomination : Attijariwafa Bank
Siège Social : 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca.
Responsable à contacter : M. Othman Jalal

- Société de gestion :

Dénomination : CFG Gestion
Siège Social : 5/7, Rue Ibnou Toufail, Casablanca.
Responsable à contacter : M. Mohamed Younes Benjelloun

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.